



CERTIVAL®

Initié dans le cadre de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, le Programme CERTIVAL pour la démultiplication des savoirs industriels s'attache à définir et mettre en œuvre un dispositif de certification des savoirs en liaisons avec les différents secteurs professionnels.

Lancé avec le soutien initial du Ministère de l'Industrie, ainsi du Ministère de la Cohésion sociale, du travail et de l'Emploi et de la Commission Européenne, il rassemble dans le consortium CERTIVAL l'ensemble des acteurs concernés.

Le concept CERTIVAL inclut d'une part un dispositif de certification et d'autre part une plateforme technique qui supporte le dispositif.

Le dispositif de certification CERTIVAL vise à permettre, pour des populations de professionnels de mesurer leur niveau de connaissance dans un domaine de compétence (par exemple les normes d'une profession). L'objectif est de pouvoir attester d'un niveau de compétence dans les tous les aspects d'un métier des plus simples aux plus élaborés de façon modulaire, incrémentale et ouverte à tous. (à l'image de ce qui existe avec le TOEFFEL ou le TOEIC pour la mesure du niveau d'anglais)

Cette mesure est effectuée par un **scoring** anonyme effectué par chaque professionnel sur l'évaluation de son choix. La consolidation statistique des résultats permet, d'avoir une vision précise de l'évolution du niveau sur un champ de compétence pour l'ensemble de la population considérée. Le professionnel peut à tout moment sortir de l'anonymat pour faire certifier son scoring pour obtenir une **certification de compétence** auprès d'une personne dûment habilitée. Le dispositif qui s'inscrit dans l'obligation de formation (20 h par an et par salarié), vocation à permettre de suivre dans la durée (abonnement) l'acquisition de compétence des professionnels concernés.

La plateforme technique CERTIVAL est assurée par le Consortium CERTIVAL qui assure le développement de la plateforme ainsi que l'édition du service de certification-formation. Le scoring (anonyme) et la certification (personnalisée et authentifiée), peut être effectuée par mobile (smart-phone, PDA, ou même simple téléphone). Le déploiement de la 3G ouvre des champs de sophistication sans limite (mobile tv, avatars, 3D, etc..). La plateforme est compatible avec toute forme de formation : classique en présentiel, multimédia en ligne (e-learning) ou hors ligne (DVD), ou tout mix des trois modes.

Le déploiement du dispositif est en cours pour les secteurs «en tension» du bâtiment et des «services à la personne», il devrait rapidement concerner une dizaine de secteurs professionnels.

Pierre Morlière, Coordinateur du Consortium CERTIVAL
Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale
4 place Saint Germain des Prés 75006 Paris